

Harfleur Zoom

Informations Municipales - numéro 90 - Janvier 2021



Déchets,
une gestion du quotidien

LE
HAVRE
SEINE
NORMANDE

Interventions au Conseil communautaire

Les trois élus de la majorité sur les quatre élus harfleurais sont intervenus lors du conseil communautaire de la Communauté Urbaine de novembre dernier, autour de questions qui concernent directement les Harfleuraises et les Harfleurais.

Budget et transports

En effet, Madame le Maire a défendu sa vision politique du budget de la CU en soulignant que celui-ci doit continuer à soutenir l'investissement des communes tout en rappelant que le projet de loi de finance rend les communes de plus en plus dépendantes des subventions de l'Etat. Elle a souligné également l'importance de rester vigilant concernant le financement des investissements ferroviaires qui ne devrait pas incomber aux Régions mais rester du ressort de l'Etat afin que les conditions d'accès à la mobilité soient les mêmes pour toutes et tous.

Implantation de la 5G, quelles règles ?



Suite à plusieurs courriers d'informations provenant d'opérateurs téléphoniques annonçant la mise en place de la 5G sur la commune d'Harfleur, la municipalité avait répondu par une injonction d'attente d'une autorisation municipale. Dans l'entrefaite, Dominique Bellenger a demandé que la Communauté Urbaine puisse mettre en œuvre un groupe de travail autour des questionnements liés à cette nouvelle technologie, demande saluée et acceptée par le Vice-Président de la CU en charge de ce domaine d'intervention comme par les Maires des communes de l'agglomération confrontés aux mêmes interrogations.

Impacts positifs dans les actions politiques de la ville

De son côté, Cindy Evrard est intervenue au Conseil Communautaire dans le cadre de la Politique de la ville afin de souligner l'importance de la dimension sociale en cette période de crise, du bienfondé du soutien des actions financées directement par la Communauté Urbaine (Fonds de solidarité communautaire) dans le cadre du Contrat de ville. Elle a marqué la nécessité que le Plan de relance du gouvernement puisse prendre en charge les quartiers fragiles du territoire de l'agglomération et que son président puisse se joindre à l'appel lancé par les responsables politiques tous bords confondus. Cette dernière demande n'a malheureusement pas été acceptée.

Pour Christine Morel, « ces moments forts de la vie de notre Communauté urbaine doivent être des instants privilégiés de co-construction d'un territoire de vie commun tout en restant attentifs à défendre le quotidien et les besoins des Harfleurais dans le respect des valeurs propres à notre commune ».

Sommaire

Retrospective

Dossier

En détails

Focus

Actu

Infos

Conseil municipal

Bulletin d'information de la ville d'Harfleur
Mairie d'Harfleur
55 rue de la République
76700 Harfleur

Directrice de publication :
Christine Morel

Rédaction :
Services Mairie d'Harfleur

Maquette / photographie :
Alexandra Gobbé-Anne
Nadia Younsi
Éric Boucher

Imprimeur : Bemo Graphic
Rue des Artisans
BP 204
61006 Alençon Cedex

2021 une année solidaire

Une nouvelle année commence pour nous tous. Si nous ne savons pas encore de quoi elle sera faite, je l'espère, de tout cœur, meilleure que la précédente.

Dans toute vie, il y a des moments qui paraissent insurmontables mais il existe un phénomène qui se nomme la résilience, et j'en souhaite à toutes celles et à tous ceux qui en auraient besoin pour se reconstruire ou rebondir.

La crise sociale et économique qui se profile peut nous faire nous sentir résignés. Elle peut aussi nous motiver afin de trouver d'autres façons de se réaliser, de s'exprimer et de participer à la vie sociale, que ce soit auprès de sa famille, de ses voisins, d'une communauté, d'une ville.

N'ayez aucun doute quant à mon dévouement, mon énergie, ma présence, ma motivation et mon écoute pour servir notre commune comme je le fais depuis maintenant de nombreuses années avec l'ensemble de l'équipe municipale.

Mais tout cela je souhaite le faire avec vous. Le temps des bonnes résolutions est là. Et le sujet de la participation citoyenne prend plus que jamais toute sa signification. Quête de sens, volonté d'ouverture à l'international, recherche d'une expérience épanouissante sur le plan professionnel ou personnel, les motivations des personnes à s'engager varient.

Pour celles et ceux d'entre vous qui souhaiteraient être force de proposition pour proposer de nouveaux projets municipaux, qui voulez donner du temps pour accompagner les plus défavorisés, qui souhaitez partager vos connaissances, qui souhaitez œuvrer pour nos futurs vergers, qui considérez la participation citoyenne comme un pilier de la construction de sociétés plus humaines, durables et ouvertes sur le monde..... n'hésitez pas à vous faire connaître auprès du cabinet au 0235133010 ou par courriel à l'adresse suivante : cabinet@harfleur.fr. Toutes les bonnes volontés y seront les bienvenues quel que soit le temps que vous pourrez y consacrer.

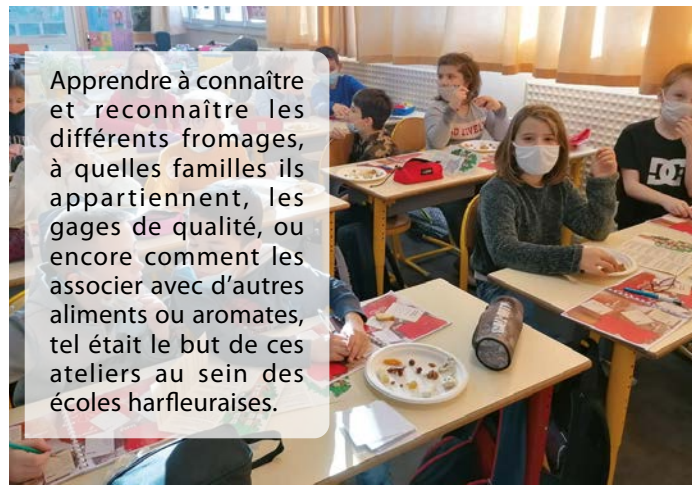
En cette nouvelle année, au nom de la municipalité je vous souhaite mes meilleurs vœux.

En 2021, portons ensemble la voix et les valeurs d'un monde ouvert sur les autres, pour un avenir solidaire.

Christine Morel
Maire d'Harfleur

Rétrospective

École du goût dégustation de fromages



Apprendre à connaître et reconnaître les différents fromages, à quelles familles ils appartiennent, les gages de qualité, ou encore comment les associer avec d'autres aliments ou aromates, tel était le but de ces ateliers au sein des écoles harfleuraises.



Vu de ma fenêtre - Le Concert de Swing276

Le 19 décembre 2020, alors que la journée s'annonçait grise et pluvieuse, le soleil de midi a fait son apparition, éclairant et réchauffant la place Guy de Maupassant. Et cela tombait très bien, car à midi, sur la place... sont montées le long des immeubles qui l'entourent, des notes de musique, des notes qui ont mis du swing dans les oreilles des Harfleuraies. « Vu de ma fenêtre, le concert » venait de commencer.

Avertis à la dernière minute pour garder l'effet de surprise, en raison des protocoles sanitaires actuels, les habitants pouvaient se mettre à leurs balcons et fenêtres pour profiter de l'ambiance.

Le groupe « Swing276 » a ainsi, à bord d'un « camion scène » sillonné les rues d'Harfleur, donnant 4 concerts de 30 minutes entre 12h et 18h, partant de la place Guy de Maupassant, passant par la rue Jean Maridor, faisant escale avenue du 8 mai 1945 pour finir de nuit avec les lumières et un couple de danseurs de Lindy hop, au milieu des immeubles de la rue des Caraques.



Des concerts insolites, dont vous pourrez retrouver un condensé en vidéo sur le site www.harfleur.fr



Retour sur le test COVID en quelques chiffres

Sur le territoire de la communauté urbaine s'est déroulé du 14 au 19 décembre 2020 :

Sur l'ensemble de l'agglomération 30625 tests ont été effectués soit une moyenne de 5104 tests par jour.

En tout, 1.11% de la population testée s'est révélée positive soit un total de 340 personnes.

Plus localement, à Harfleur, qui faisait partie des sites de tests, 635 tests ont été réalisés au gymnase Thorez et 42 à la résidence autonomie des 104.

Les tests se faisaient sur des personnes volontaires, avec et sans symptômes, à partir de 6 ans.



Rétrospective

Harfleur parée pour Noël



Habitant ou pas notre belle cité, promeneurs et passants ont pu profiter cette année encore des décorations variées et colorées que la municipalité a installé dans tous les quartiers. En bois, de jour où lumineuses la nuit, il y en avait pour tous les goûts.



En images...



12 classes des écoles harfleuraises ont pu découvrir *Le Grinch* version 2018 (film d'animation) sur le grand écran de La Forge.

Les traditionnels concerts à l'église n'ayant pu se tenir, la Municipalité a souhaité néanmoins que la musique soit bien présente durant la période des fêtes de fin d'année. Le conservatoire Honnegger a ainsi été sollicité pour un concert filmé qui est diffusé depuis le 31 décembre sur le site de la ville. C'est la formation jazz Together Again qui s'est produite et a été filmée par Alexandre Xenakis. Une vidéo à voir et à partager sans modération.



Mme Joujoux, la secrétaire du père Noël, (Valérie Lecoq du Théâtre du Piano à Pouce) a raconté des contes de Noël devant 13 classes des écoles primaires d'Harfleur.



Touches d'Histoire a recensé toutes les manières de fêter Noël à travers le monde devant 9 classes maternelles restées bouches bées.



La version vidéo du «Noël de Maurice, le bonhomme de pain d'épices» raconté par le père Noël a été réalisée par Félicien Fiquet, vidéaste.



La version audio que l'on peut entendre devant les vitrines de La Forge, cours Louis Aragon, a été enregistrée par les agents du pôle culture-tourisme-patrimoine d'Harfleur. Les superbes vitrines ont été réalisées par l'artiste Jean Marc Touttain, Delphine et les agents municipaux.

Dossier

Déchets,

une gestion du quotidien

Introduction

Extraits du programme Harfleur 2026

« La future équipe impulsera des réflexions et des actions éco-citoyennes et durables : lutte contre les dépôts sauvages, sensibilisation des habitant.es autour des déchets et de leur devenir, mise en place d'un service de ramassage des encombrants à domicile (réflexion à mener au sein de la CU). Enfin l'ouverture sur le plateau du Cantipou d'un nouveau centre de recyclage équipé d'une recyclerie permettra de rendre concrètes les questions de recyclage et de réemploi des produits et d'amplifier les modes de consommations alternatifs ».

Ce dossier fait le point en cette première année de mandat municipal sur les actions déjà mises en place et sur les perspectives à court terme. Pour Loïc Jamet, adjoint à l'environnement « la participation de chaque habitant à la réalisation de ces objectifs est incontournable et indispensable ».

Extension des points de regroupement des déchets

Ville et habitants du centre constataient depuis plusieurs mois que les points de regroupement des déchets installés en plusieurs endroits du centre-ville dysfonctionnaient : conteneurs débordants, sacs laissés au sol, ramassage non adapté...

Sur la base de ce constat, plusieurs temps de travail ont été menés avec le service déchets de la Communauté Urbaine dont une rencontre avec le vice-président en charge du secteur. Les actions décidées ont été les suivantes : la Ville renforce le nettoyage autour des points de regroupement et la Communauté Urbaine adapte les tournées de collecte. Enfin les points de regroupement sont augmentés et élargis :

- Regroupement sur le parking des Capucins (à la place de la voiture sur la photo)
- Elargissement des points de regroupement rue de Leure et angle de la rue Saint Just et de la rue Jean Jaurès.

La capacité, actuellement de 4 bacs passera à 6 bacs soit 750 litres d'ordures ménagères.



La propreté urbaine en quelque chiffres :

6 agents à temps plein travaillent pour la propreté de la ville.
4 320 heures par an de nettoyage des rues (banneaux) pour environ **2 400kg de déchets**.

3 agents à pieds s'occupent des déchets quotidiens, équipés de banneaux, **360h/mois**.

Les 3 agents collectent ainsi pas moins de 2 400kg de déchets par an.

Un agent dispose d'un véhicule benne pour s'occuper des ordures ménagères et déchets divers **2T/mois = 24T/an** ce qui représente **720 heures** d'enlèvement de déchets.

Face à la recrudescence des dépôts sauvages, la nécessité de l'enlèvement des déchets par les services municipaux tend à s'accroître. Les agents se doivent de trier, prélever et emmener

au Havre les déchets spécifiques tels que l'amiante, les bouteilles de gaz, les produits toxiques...) ou à la déchetterie d'Harfleur ou de Gonfreville l'Orcher selon les types de déchets. Ceci implique des dépenses supplémentaires de temps passé par les agents à effectuer des tâches uniquement dues à l'incivilité de quelques personnes irrespectueuses.

2 agents, à l'aide de la balayeuse, assurent le nettoyage et l'aspiration des voiries, caniveaux et trottoirs. Ils **collectent 90 tonnes par an de déchets, poussières, feuilles...**

Pour aller plus loin
192 allers-retours par an sont nécessaires pour porter vers la plateforme de compostage les **59 tonnes de déchets verts** (tontes, tailles, hors renouée du Japon), Le fleurissement génère environ 200 kg de déchets verts à l'année.

Recyclage



Projet de centre de tri Zone harfleuraise au Cantipou

Localisé sur le site du Cantipou, le futur centre de recyclage sera accessible par la rue de la Crête (voir photo ci-dessus).

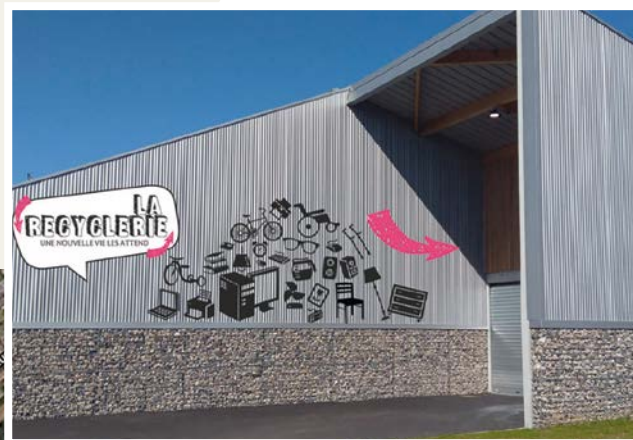
Ce centre de tri viendra en remplacement de ceux d'Harfleur et Gonfreville l'Orcher, qui ne répondent plus aux normes environnementales en vigueur et ne pourraient pas pour des raisons techniques et géographiques être mis aux normes.

Le projet s'inscrit dans une démarche de développement durable avec l'installation d'un espace associatif de « recyclerie » pour que les usagers puissent déposer des objets pouvant être réparés et /ou réutilisés plutôt que jetés, ce dispositif permet de lutter contre la consommation à outrance et l'obsolescence programmée (ce type d'installation existe déjà au centre de recyclage du Grand Hameau, mais ce site est assez loin pour les Harfleuraïens et les Gonfrevillais).

Le permis de construire a été délivré en septembre 2020. Cependant, d'autres autorisations sont nécessaires pour ce type de projet (architecturales et environnementales principalement).

De plus, une enquête publique sera réalisée (procédure d'information et de consultation des citoyens).

À ce jour, l'ouverture de ce nouveau centre de tri est prévue second semestre 2022.



Incivilité

Lutter contre les dépôts sauvages : une lourde tâche L'exemple de l'impasse des Prés

Un bref historique

Suite aux inondations survenues en 2003 dans le secteur de l'impasse des Prés (parallèle au stade Thorez), un plan de prévention des risques inondations a été mis en place, ce secteur a, par conséquent, été classé en zone inondable et donc inconstructible.

La municipalité a donc, entre 2006 et 2011, racheté par le biais de l'EPFN, les habitations existantes et procédé à des démolitions afin qu'aucun habitant ne demeure dans cette zone inhabitable.

Un projet de reprise de ces parcelles par la CODAH en 2018 (dans le cadre de sa compétence « lutte contre les inondations ») a vu le jour, permettant de déterminer aux abords de La Lézarde, un champs d'expansion de crue (zone naturelle laissant à la rivière la possibilité de sortir de son lit sans provoquer de préjudice aux habitants).

Un no man's land permettant l'irrespect

Entre la mise en place du projet, le temps nécessaire à rendre cet espace vide de résidences et la fermeture de l'entreprise présente sur la zone, un laps de temps s'est écoulé où l'impasse est devenue une véritable aubaine, à l'abri des regards, pour les personnes malveillantes adeptes de dépôts sauvages en tous genres (matériaux de construction, amiante, plaques, bouteilles de gaz, produits toxiques et polluants...).

À ce propos, il est important de préciser que, comble de la situation, ces dépôts étaient quasiment exclusivement imputables à des entreprises, havraïses pour la plupart (des éléments retrouvés ont permis de faire le lien avec les chantiers d'où ils provenaient) !

Des démarches légales compliquées...

Suite à ces constats, la municipalité a déposé des plaintes et lancé des poursuites, mais sans flagrant délit, il est très compliqué de faire aboutir les procédures. Ne pouvant pas compter sur le respect et le civisme, les consignes d'interdiction ne suffisant pas, la ville a décidé d'entreprendre des travaux pour empêcher



l'accès routier à l'impasse, évitant ainsi la pollution sur une zone proche de la rivière et le coût important que représente l'enlèvement, le tri et l'apport en déchetterie de tout cela.

Un chantier en plusieurs étapes

Une consultation a été menée pour l'enlèvement complet de tous les dépôts sauvages, elle-même conditionnée par la pose d'une clôture afin de mettre un terme à toutes récidives.

Cette clôture ferme le site, met le stade en sécurité, et empêche les sangliers de venir endommager les terrains adjacents. Elle est constituée d'un portail et d'un portillon à l'entrée de l'impasse au niveau du parking du stade, et de panneaux de clôture pour partie neufs venant s'ajouter aux panneaux existants mais ne couvrant pas toute la longueur de l'impasse.

Même si la Ville est aux commandes concernant la réalisation, la totalité du coût du chantier revient à la Communauté Urbaine grâce à l'élaboration conjointe d'une convention technico-financière pour la prise en charge de tous les travaux.

Un chemin piéton utile et agréable

La préservation de cette impasse, même s'il n'y a plus d'habitation, permet, en plus de la création de l'espace naturel, aux Harfleuraïens de rejoindre à pieds le stade Thorez depuis le parc de l'Hôtel de Ville, c'est une voie douce supplémentaire, qui devient plaisante et pratique.

1er semestre 2021 : pose de clôtures et enlèvement des derniers dépôts.



Régionale de l'Environnement (DIREN) peut être saisie. Ces différentes procédures ont déjà été appliquées à Harfleur.

Les auteurs de dépôts sauvages peuvent-ils être sanctionnés ?

Dès qu'un dépôt sauvage est constaté sur la commune, la Police Municipale se rend sur place pour dresser un rapport de constatation et rechercher un indice permettant d'identifier l'auteur du dépôt.

Dans ce cas plusieurs suites peuvent être données : convocation de l'auteur par madame le Maire pour un rappel à la loi et l'informer qu'un rapport de contravention a été transmis à l'Officier du Ministère Public. La Ville peut aussi décider de faire un signalement ou même un dépôt de plainte auprès de la Police Nationale. En cas de déchets dangereux pour l'environnement, la Direction

Entretien avec René Ouldair, agent technique municipal, service propreté, cadre de vie.

Comment s'organise une semaine de travail en propreté urbaine ?

Le nettoyage de la ville se fait les lundis, mardis, mercredis, vendredis et dimanches matins pour le marché dominical, le jeudi les équipes viennent en renforts polyvalents des autres services (tontes, débroussaillage, peintures, travaux divers sur les chantiers en régie...). Tous les matins, jusqu'à 10h nous débutons par le centre ville ancien, en effet c'est la partie de la ville la plus dense en population et qui nécessite donc un passage plus régulier. Ensuite la semaine est répartie comme suit :

- Lundi matin : centre au sens large du terme jusqu'à la partie basse de Beaulieu
- Lundi après midi : place G. de Maupassant et le haut de Beaulieu
- Mardi : Fleurville
- Mercredi : toutes les écoles et les cimetières
- Vendredi : le parc et entretien des matériels
- Dimanche : parc, grandes avenues et marché

Comment s'organisent les équipes, de quels moyens disposent-elles pour garder la ville propre ?

Les balayeuses

Les plus gros équipements, se sont les balayeuses (10 tonnes à vide pour 140 chevaux et une capacité de 4m³), la ville en a deux. La plus récente permet un nettoyage précis, une grande efficacité dans les endroits difficiles d'accès, et la plus ancienne permet d'aspirer de plus gros volumes (amas de feuilles par ex.) et est équipée d'une lance haute pression (nettoyage d'escaliers par ex.). Elles sont complémentaires et permettent un travail plus complet, voir de couvrir plusieurs lieux sur la même journée.

Nous sommes, sur ces véhicules, deux agents la plupart du temps : un suiveur (équipé d'une souffeuse rabattant les déchets dans le caniveau) et un chauffeur (manœuvrant pour ramasser les déchets de chaussée et ce que lui envoie le suiveur). Un jour sur deux, un seul agent est affecté à la balayeuse, le deuxième étant affecté à un autre véhicule.

Dans ce cas, et selon les besoins, le chauffeur peut marquer des arrêts s'il constate des déchets sur les trottoirs qui nécessitent d'être soufflés. Ce rythme suffit à ce que la grande majorité des débris mais aussi des feuilles, soient ramassés, sans pour autant pouvoir empêcher les habitants «distraits», si je puis dire, de resalir juste après notre passage. Notre travail est de nettoyer les rues, nous sommes conscients qu'une ville est vivante et même si beaucoup d'habitants jouent le jeu, d'autres sont moins scrupuleux, mais l'on ne peut pas s'arrêter à cela, sinon nous perdrons la motivation. Ce qui nous donne envie de bien faire, ce sont les gens



souriants, les commerçants qui nous saluent, qui nous font un petit signe en passant, ça donne du sens à ce que l'on fait.

Notre travail est d'ailleurs plus complexe qu'il n'y paraît une balayeuse à quatre roues indépendantes, elle se conduit avec un joystick, et il faut avoir le regard partout en même temps (route, caméras, rétroviseurs...) pour que le travail soit bien réalisé sans que personne ne soit mis en danger et que le véhicule et ses équipements ne soient pas endommagés. Il faut rester concentré 7 heures durant.

Tous les vendredis après-midi sont consacrés à l'entretien des balayeuses (remplacement de balais, nettoyage, maintenance, galets...), la plus ancienne a vingt ans, à part le moteur nous avons, en interne, tout le matériel pour remplacer et entretenir.

Une fois les balayeuses pleines, nous retournons au Centre Technique Municipal, la municipalité l'ayant pourvue d'une grosse benne spécifique «balayeuse» équipée d'un réservoir récupérateur de liquide. Celui-ci est filtré car chargé d'hydrocarbures, les filtres sont ensuite, récupérés par une entreprise spécialisée afin de subir un traitement dépolluant.

La benne

La ville dispose aussi d'une véhicule type utilitaire équipé d'une benne pour s'occuper du ramassage des plus gros objets, des encombrants, du remplacement de sacs dans les poubelles municipales, des sacs poubelles domestiques éventrés, des meubles...

Les bannières

Trois agents à pieds avec des bannières permettent un quadrillage plus complet et des passages plus récurrents dans toutes les rues de la ville et les recoins inaccessibles aux véhicules. Les déchets ramassés sont de tous types, entraînés par le vent ou laissés volontairement, comme des canettes, des boîtes alimentaires, des papiers gras, des crottes de chiens... et ce qui est le plus jeté en ce moment : les masques !

Collecte et recyclage des déchets

Un meilleur tri pour plus d'économies

La qualité du geste de tri se dégrade sur le territoire, ce qui pénalise fortement la filière du recyclage des déchets. La Communauté urbaine lance une campagne d'information pour rappeler les bons gestes.

Plus de 165 000 tonnes de déchets sont prises en charge chaque année par la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole. Près de 85% d'entre eux sont valorisés pour être transformés en énergie, en compost ou encore recyclés.

Chaque année pour améliorer encore ce résultat. Le Havre Seine Métropole développe de nouveaux services, des nouvelles filières pour offrir un ensemble de solutions qui permet à tous d'agir.

Aux dispositifs traditionnels de collecte s'ajoutent désormais par exemple, la recyclerie et les bornes textiles. Ces actions permettent non seulement de diminuer les déchets ultimes mais surtout de leur donner un second souffle via des entreprises ou des associations d'insertion.

S'agissant du recyclage des déchets, 12 000 tonnes de collectes sélectives d'emballages et papiers sont prises en charge chaque année sur le territoire de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole. Les habitants contribuent grandement à ces bons chiffres par leur participation au geste de tri.

Toutefois, depuis plusieurs mois, Le Havre Seine Métropole observe une recrudescence de déchets non recyclables dans les bacs jaunes. Sur certains secteurs, le taux de présence de sacs noirs peut atteindre 50 %.

Un surcoût de 500 000 euros par an

Ces anomalies de tri pénalisent fortement la filière du recyclage : environ un tiers des déchets déposés dans les bacs jaunes sont des erreurs de tri. Pour la collectivité, cela représente un surcoût annuel de 500 000 euros. Cette dépense est réglée par tout un chacun à travers la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Des scotchs pour signaler les erreurs de tri

Afin d'améliorer la qualité du tri, Le Havre Seine Métropole engage une opération d'information pour sensibiliser tous les habitants du territoire. Désormais, les agents de collecte identifieront les bacs jaunes contenant des anomalies de tri grâce à un scotch dont le but est de rappeler les bonnes pratiques.

Cette mesure ne doit pas décourager les habitants à pratiquer le tri des déchets, quelques secondes

seulement suffisent à appréhender les bons gestes. La présence de sacs noirs est un des principaux problèmes à régler aujourd'hui. Parfois ils contiennent des déchets recyclables mais bien souvent ce sont des ordures ménagères qui s'y trouvent. L'opacité de ces sacs empêche le contrôle visuel des agents de collecte et nuit à l'indispensable qualité du geste de tri. La consigne à retenir est simple : tous les emballages et papiers doivent être déposés en vrac dans le bac. Si vous utilisez un sac pour les stocker temporairement il suffit donc de transvaser son contenu dans le bac.

Une règle d'or et des faux-amis

En matière de tri des déchets, il existe une règle d'or : tous les emballages et papiers recyclables se trient, mais seuls les emballages vides, doivent être déposés dans le bac jaune, sans utiliser de sacs. De plus, ces emballages ne doivent pas être imbriqués et il n'est pas nécessaire de les laver.

De bonne foi, certains pensent que les emballages en verre, les jouets et objets en plastique, les déchets verts et les textiles ont leur place dans le bac jaune : ce sont des faux-amis ! Ils doivent être dirigés vers les points d'apport volontaire ou vers les centres de recyclage de la Communauté Urbaine parfois même certains objets peuvent être donnés à des associations. L'application mobile TriPratik permet de tout savoir sur les bons gestes de tri.

Par ailleurs très prochainement, un guide du tri reprenant l'ensemble des consignes de tri pour le bac jaune, les centres de recyclage notamment sera également à disposition pour compléter l'application TriPratik. Enfin parce que le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit un guide de la réduction des déchets est aussi en préparation.

Le recyclage, bon pour l'environnement et le pouvoir d'achat

Le tri permet de valoriser une grande part des déchets à travers des filières de recyclage plutôt que vers leur élimination. Pour la collectivité, c'est une source importante d'économies qui se répercute sur le pouvoir d'achat des ménages : au cours de la mandature précédente, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a ainsi pu baisser trois fois de 5 %.

Plus d'informations sur le site : www.lehavreseinemetropole.fr

L'éducation comme première priorité

L'idée que l'éducation reste la meilleure façon d'accéder à l'égalité des chances est une constante sur Harfleur. C'est pourquoi, dès le premier confinement, Madame le Maire avait fait la demande au GIP Contrat de ville de voir dans quelle mesure il était possible de se pencher sur les conséquences que celui-ci risquait d'entraîner sur les jeunes générations. Inégalités dans le travail à domicile, absence d'un lieu de travail adéquat, inégalités dans l'aide apportée aux devoirs par l'entourage, bref, autant de problématiques auxquelles Madame le Maire a rapidement été sensible.

Très vite, après deux bilans effectués avec les directeurs des écoles, le décrochage de nombreux élèves, surtout parmi les CE1 s'est avéré devenir un problème fondamental. C'est pourquoi la municipalité a immédiatement décidé de réorienter une partie des fonds dédiés aux actions de la Politique de la ville, inutilisée à cause du Covid, vers le financement d'un programme semestriel d'accompagnement scolaire.

Accompagnement scolaire dès janvier

A partir de la troisième semaine de janvier, les élèves des trois écoles primaires de Beaulieu, du centre-ville et de Fleurville pourront bénéficier deux fois par semaine d'un accompagnement d'une heure et demi pour enrayer les carences survenues à la suite des deux confinements. Au-delà, c'est également la volonté de tenir compte des risques à long terme rencontrés par une génération d'enfants scolarisés en 2020 dont les répercussions peuvent se faire ressentir tout au long de leur scolarité. Par conséquent, il était important de pouvoir mettre en place un dispositif temporaire d'accompagnement. Celui-ci vient prendre sa place dans le panel des actions sociales annuelles destinées à la meilleure réussite scolaire des enfants. Il en est complémentaire. C'est pourquoi la Municipalité a fait le choix de ne pas placer en concurrence l'ensemble des actions à destination des enfants, afin notamment que tous ceux qui en manifestent le besoin puissent entrer dans l'un des dispositifs proposés.

L'accompagnement scolaire c'est quoi ?

L'accompagnement scolaire, ça n'est ni de l'aide aux devoirs à proprement parler, ni du soutien scolaire, c'est avant tout un suivi de la situation scolaire de chaque enfant pour travailler sur les difficultés qu'il rencontre dans le cadre de ses journées à l'école. Par conséquent, il n'est pas l'occasion de donner du travail supplémentaire à des enfants déjà surchargés et qui peinent avec l'enseignement ; il n'est pas non plus un substitut du rôle d'accompagnement joué par les parents. C'est un renforcement qui prend en compte le rythme et les besoins de l'enfant. Cette philosophie figurant comme le principal critère qui a commandé le choix de faire appel à l'association AGIES qui partage ces valeurs et cette conception de l'enseignement que peut porter une municipalité.



Entretien avec Justine Duchemin, élue en charge de la scolarité

Justine Duchemin, vous êtes conseillère municipale et vous travaillez au sein de la délégation qui inclut la scolarité. Pourquoi la municipalité a-t-elle choisi de mettre en place ce projet avec l'association AGIES ?

Tout d'abord, il faut savoir que l'on a contacté plusieurs associations avant de décider de retenir AGIES. Or il s'est avéré qu'AGIES a une grande expérience en la matière et partage notre conception de l'enseignement. Il fallait agir vite pour pouvoir combler le retard afin que les enfants qui ont rencontrés des difficultés puissent se recentrer lors de la rentrée prochaine. Agir vite également parce qu'il était important de ne pas rajouter des difficultés aux difficultés, c'est-à-dire de ne pas ajouter des inégalités scolaires aux inégalités sociales, surtout lorsque l'on sait que les deux sont liées. Or, on a bien entendu que certains parents ne pouvaient pas pallier l'absence des enseignants dans l'éducation de leurs enfants.

Comment concevez-vous l'éducation ?

L'éducation ne doit pas être regardée comme l'accumulation de savoirs assésés aux enfants comme on l'a longtemps considéré. Les enfants ne sont pas des réceptacles. Ils interagissent. Je pense que l'éducation doit au contraire reposer sur le potentiel de chaque enfant et s'évertuer à le faire ressortir. Tous les enfants ont soif d'apprendre, il faut utiliser cette envie, la faire grandir,

la cultiver par des pédagogies qui ne sont pas coercitives mais créatrices. Apprendre ce doit être une source de plaisir. C'est ce que l'on a cherché à préserver avec AGIES et les temps de loisirs en commun que les enfants partageront dans les ateliers que nous proposons. C'est également ce que la municipalité s'évertue à préserver à travers le Contrat éducatif local où nous mettons tout en œuvre pour faire apprendre aux enfants par des activités créatives, sportives comme culturelles.

Depuis votre élection et au cœur d'une année mouvementée, comment percevez-vous sur Harfleur, le secteur dans lequel vous vous investissez ?

J'ai eu l'occasion de participer au Conseil d'école des Caraques et d'intervenir sur Fleurville dans le cadre de la distribution des dictionnaires. Ce que j'ai pu observer, de la part de la municipalité comme de la part du corps enseignant, c'est qu'il y a une volonté réelle de prendre en considération les besoins et les différences de chaque enfant afin de l'accompagner au mieux pour qu'il puisse intégrer le groupe. Il s'agit avant tout de créer de la cohésion dans les écoles, une cohésion qui aide l'enfant à s'y épanouir et non pas à s'y sentir exclu. Et ça, c'est fondamental. Sur Harfleur, nous avons la chance d'avoir des équipes éducatives qui s'y emploient au quotidien et c'est un grand atout.



Entretien avec AGIES

Pouvez-vous présenter votre association, les missions qu'elle mène et le public auprès duquel elle agit ?

L'AGIES est une Association qui anime la vie sociale à Gonfreville l'Orcher et au-delà. Depuis 23 ans, celle-ci est agréée « centre social » par la CAF. Ses missions consistent à développer un accueil et des services de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle. Elle s'adresse à toute la population en veillant à la mixité sociale. C'est un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser des projets. Elle soutient les habitants dans leur vie quotidienne à travers 3 pôles d'activités :

- la petite enfance et parentalité
- la réussite scolaire
- l'animation de la vie sociale

Ainsi qu'un Espace de Vie Sociale dans le quartier de Mayville.

Pourquoi travailler avec Harfleur pour mener un tel projet d'accompagnement scolaire ?

C'est l'expérience et l'envie de transmettre qui nous ont semblées importantes dans cette démarche. Depuis plus de 20 ans, l'association met en place le dispositif CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) proposé par la CAF pour répondre aux besoins de la population de Gonfreville l'Orcher. Cela a été l'une des premières actions menées et s'est développée

à AGIES. Actuellement, 7 accueils sont proposés aux familles.

Que pensez-vous de l'impact de la crise sanitaire sur l'éducation des enfants de notre territoire (Harfleur/Gonfreville l'Orcher) ?

La crise sanitaire a été un bouleversement pour les familles et les enfants scolarisés. Un certain nombre d'entre eux n'ont pas pu continuer les apprentissages à la maison. Les accueils de Gonfreville l'Orcher ont rouvert rapidement après le premier confinement et dans les respects des règles sanitaires. L'aide aux devoirs a été un réel soutien aux familles pendant cette période, ainsi qu'à la rentrée de septembre.



Halte-garderie, un mode de garde à découvrir

C'est important pour votre bébé de se familiariser avec la collectivité et se socialiser avec d'autres enfants. Il en a besoin et vous aussi ! Vous avez le droit de décrocher et de vous chouchouter sans culpabiliser. Pourquoi ne pas l'inscrire à la halte-garderie ? L'association Enfance Pour Tous propose sur Harfleur deux lieux de garde : la crèche au « Petit pot de miel » située au rez-de-chaussée du centre de la petite enfance Françoise Dolto, parc de l'Hôtel de Ville et la Halte de jeux (halte-garderie), située au 2 avenue Gagarine à Beaulieu.



Halte-garderie : l'éveil en douceur, pas à pas...

Si vous ne travaillez pas ou éventuellement à temps partiel, la halte-garderie est un mode de garde occasionnel parfaitement adapté à vos besoins. Il offre l'avantage de développer l'interaction de votre tout-petit avec les autres enfants. Il participe, en fonction de son âge, aux différentes activités : éveil musical, comptines, peintures, jeux, collations. C'est un lieu de stimulation et d'expression qui favorise l'éveil et la socialisation de votre enfant et vous permet de souffler un peu, de prendre un temps pour soi.

En toute sécurité

Cette structure d'accueil à temps partiel de jeunes enfants requiert les mêmes agréments et normes de sécurité, d'hygiène et d'encadrement, que les structures collectives à temps plein. Comme pour les crèches, la Caf, la Caisse d'Allocations Familiales, finance en partie le fonctionnement. La participation restant à la charge des parents est calculée en fonction de vos ressources. Et comme pour tous les modes de garde d'enfant de moins de 6 ans, vous pouvez prétendre à un crédit d'impôts d'un montant égal à 50% des sommes versées.

La halte jeux en mode pratique

Elle accueille des enfants de 2 mois ½ à 3 ans résidant à Harfleur.

Pour un accueil régulier sur l'année ou occasionnel, elle offre une capacité d'accueil de 10 places et est ouverte 4 matinées par semaine (tous les jours sauf le mercredi) de 9h à 11h45.

Elle bénéficie également des mêmes intervenants extérieurs que le Multi-Accueil « Au p'tit pot de miel » (musicien, ludothécaire et bibliothécaire). Des sorties sont également proposées avec la participation des parents.

D'après l'enquête de satisfaction 2019, 70% des familles utilisatrices utilisent la halte 1 journée par semaine mais dans le cadre d'un accueil régulier sur l'année.

Pour plus de renseignements sur les modalités d'inscriptions :

Tél : 09 50 91 69 53 - 7 rue Carnot - 76700 Harfleur

Les Temps Zen

Mis en place à la crèche « Au p'tit pot de miel » les Temps Zen sont également très appréciés par les enfants fréquentant la Halte Beaulieu.

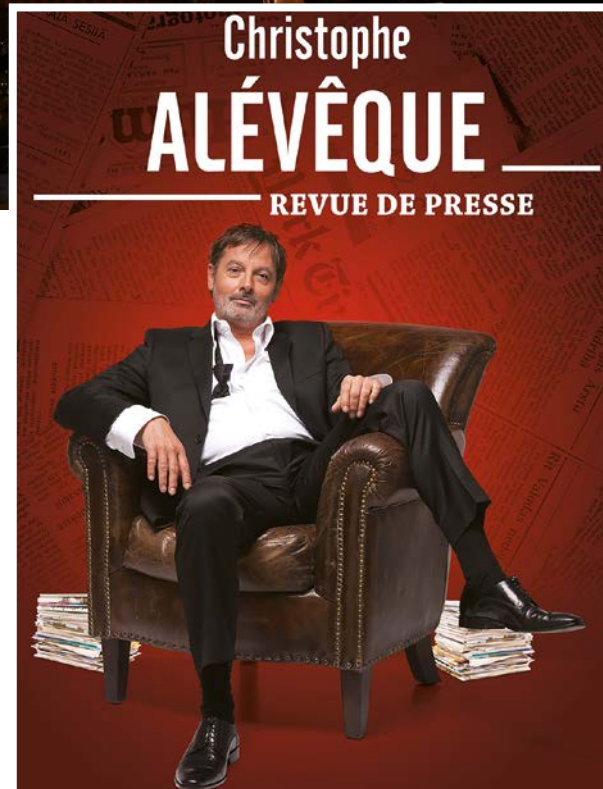
Ce sont des temps de relaxation proposés chaque jour en fin de matinée. Les petits profitent de ce moment de calme avec coussins, musique douce et relaxation avec plumes avant de retrouver les parents.

REPORTÉ AU 14 AVRIL 2021

Christophe Alévêque « Revue de Presse »

Chaque jour, Alévêque livre sa revue de presse actualisée. Il déchiquette le monde sans gilet pare-balles dans une thérapie de groupe improvisée, sans limite, sans structure et sans tabou ! S'il s'acharne encore à faire sauter les bombes à sa portée, c'est parce que c'est encore le meilleur moyen de les désamorcer. Ici, en humoriste engagé, dégagé, à la marge, en clown dérisoire ou missionnaire, il décortique l'actu et ce qu'en dit la presse. Il fait sa « revue ». Sur scène, il s'emmêle dans un foutoir de feuilles, papiers, articles, prises de bec et de notes. Alévêque prend les choses en main, il attaque autant les grands sujets d'actualité que les petits. Tout lui est permis, surtout mettre à mal l'impunité des gens du pouvoir et des manipulateurs de l'information. En ces temps de couvre-feu moral, il a trouvé un espace de liberté d'expression total et salvateur ! Un vaste délire pour bien débiter l'année 2021 !

**Samedi 23 janvier 2021 - La Forge
Humour - One Man Show - Tarif : de 7€ à 19€**



Bibliothèque Elsa Triolet Heure du conte spéciale galette des rois

L'heure du conte est de retour ! Un retour en douceur car la jauge est réduite à 10 enfants maximum afin de respecter les règles sanitaires en vigueur. Donc ne manquez pas de réserver au plus vite surtout pour cette spéciale galette des rois, des histoires savoureuses vous attendent !

**Heure du conte spéciale galette des rois
Mardi 19 janvier 2021 - 17h
Bibliothèque Elsa Triolet
De 4 à 7 ans - jauge : maximum 10 enfants
Sur réservation au 02 35 45 42 27**



Du 10 février au 7 mars À l'heure scandinave

Des Vikings à aujourd'hui

Du 10 février au 7 mars, Harfleur passe à l'heure scandinave. Tous les lieux touristiques de la ville s'unissent afin de vous faire voyager en Scandinavie. Découvrez cette région et ses liens avec la Normandie par le biais d'expositions, concert, projection de film. Les plus petits seront eux aussi conviés à ce voyage avec l'Heure du conte spéciale contes scandinaves.

Du 10 février au 7 mars 2021 - Musée du Prieuré

Exposition « Viking »

Découvrez tous les secrets de la fondation de la Normandie à travers une exposition exclusive et une série de conférences concoctées par des passionnés des peuples du Nord.

Entrée libre

Vendredi 12 février 2021 - 20h30 - La Forge

« Le Vieux qui ne voulait pas fêter son anniversaire » de Felix Herngren

Le jour de son 100ème anniversaire, un homme s'échappe de sa maison de retraite pour une cavale rocambolesque. Débute alors une aventure hilarante aux côtés d'un escroc, d'un vendeur de hot-dogs, d'une rousse et d'un éléphant...

Tarif : de 2,50 € à 4,50 € - Cinéma VO sous-titrée (Suède)

Dimanche 14 février 2021 - 17h - Eglise Saint-Martin

Les Affinités Électives

Les «Affinités Électives» est un ensemble vocal constitué de seize chanteurs normands rassemblés autour de Pascal Hellot. La polyphonie des pays d'Europe du Nord, une tradition chorale que vous pouvez découvrir en l'église Saint-Martin, édifice réputé pour son acoustique.

Entrée libre - Concert (Polyphonie scandinave)

Mardi 16 février 2021 - 17h - Bibliothèque E. Triolet

Heure du conte – Contes scandinaves

Des contes traditionnels venus des pays du Nord pour les petites oreilles.

Entrée libre - sur réservation

Mais aussi...

Une exposition photos à La Forge, à la bibliothèque, au pôle de Beaulieu...



Conseil municipal du 12 décembre 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le samedi 12 décembre dans la salle du Creuset de la Forge pour étudier les 29 délibérations mises à l'ordre du jour. Sur les 29 conseillers municipaux en exercice, 21 étaient présents et 8 avaient donné une procuration de vote.

Soutien au commerce local

Christine Morel a présenté un nouveau volet du plan d'accompagnement lié à la crise sanitaire de la Covid-19 dont la municipalité avait adopté le principe en juin dernier. Mme le Maire a indiqué que « le deuxième confinement avait impliqué la fermeture par le gouvernement de commerces considérés comme « non essentiels » et une restriction des déplacements préjudiciable à l'activité commerciale ». Elle a rappelé que la Municipalité s'est associée à différentes actions d'élus demandant au Gouvernement de revoir sa copie concernant la situation des commerces de proximité qui ont dû subir durant une première période de confinement la concurrence « déloyale » des grandes surfaces et qui pâtissent toujours de celle du E.commerce des grands groupes spécialisés dans ce domaine.

Pour Christine Morel le rôle de la Municipalité, est de « contribuer à favoriser un flux de clientèle vers les commerces de proximité de la ville leur permettant de conforter leur chiffre d'affaire et surtout d'avoir l'occasion de fidéliser une clientèle nouvelle pour les mois à venir ».

Il a donc été proposé aux élus municipaux de valider l'organisation d'une action permettant de distribuer des bons d'achat à utiliser chez les commerçants participants sous forme de tombola ou par le biais des salariés de la commune.

Le plan d'accompagnement en direction des commerces comprend également une campagne presse et radio permettant de valoriser l'ensemble des commerces harfleurais, de mettre en place, pour 2021, la gratuité des terrasses notamment des cafés et restaurant et du droit de stationnement des taxis.

Les bons d'achat et la campagne de communication représentent un budget global de 5 500 €. Cette délibération a été adoptée à l'unanimité moins les 6 absences de l'opposition municipale.

Attribution des bourses de scolarité

Sylvie Burel adjointe aux affaires sociales a proposé l'attribution de 101 bourses communales d'aide à la scolarité pour une somme totale de 8 974 €. L'attribution d'une bourse est conditionnée. C'est une commission d'élus qui examine les dossiers et détermine les montants attribués en fonction des revenus de la famille, les montants individuels sont définis en fonction d'un barème selon le quotient familial. Ces bourses vont bénéficier à 55 collégiens, 34 lycéens et 12 étudiants.



En bref

Renouvellement de la convention avec la Mission Locale permettant de maintenir la permanence d'accueil des jeunes harfleurais demandeurs d'emplois au Pôle de Beaulieu.

Adoption du programme 2021 politique de la ville et notamment de l'action mettant en place un soutien scolaire renforcé sur les six premiers mois de 2021.

Prochain Conseil Municipal :
Samedi 6 février
9h30 - Salle du parc
ou Creuset de la Forge selon la situation sanitaire
*Les synthèses et PV des conseils
sont disponibles sur www.harfleur.fr*

Prochain conseil communautaire
Jeudi 18 février 17h
Carré des Docks - Le Havre
Les séances sont publiques

Tous en selle pour La Vélomaritime*

Un appel à candidatures invite les cyclotouristes à proposer un trajet sur La Vélomaritime, qui permettra bientôt de parcourir en mode doux le littoral de la Manche sans discontinuer, en passant par Le Havre Seine Métropole.

L'année 2020 n'a pas seulement donné un coup d'accélérateur à la pratique du vélo au quotidien. Le cyclotourisme a lui aussi le vent en poupe et répond au désir de nombreux touristes d'explorer à vélo les atouts patrimoniaux d'un territoire.

Le Havre Seine Métropole se trouve au cœur de réseaux cyclo-touristiques transrégionaux. Outre La Seine à Vélo qui relie Le Havre à Paris, La Vélomaritime fait du Havre ou encore d'Étretat des étapes de son parcours cyclable. Sur plus de 1 500 km, entre la Bretagne et la mer du Nord, la liaison sera continuée dès l'année 2021. Afin de promouvoir ce formidable réseau cycliste côtier, une grande opération est lancée dès aujourd'hui. Son objectif ? Inspirer les cyclistes et les inviter à imaginer leur itinéraire idéal le long de la véloroute. Si leur démarche séduit les organisateurs, leur rêve se réalisera et ils pourront ainsi devenir éclaireurs et faire partager leur expérience auprès des futurs usagers.

*La Vélomaritime est un itinéraire vélo développé et promu par un réseau de collectivités territoriales et leurs institutions touristiques.



Devenez ambassadeur

Quatre projets de voyage seront ainsi pris en charge par les organisateurs de l'opération séduction. Qu'il s'agisse d'un projet sur 50 ou 1 500 km, que l'on soit seul ou accompagné, pendant deux jours ou deux mois... Ce ne sont pas les chiffres qui comptent mais le projet, les valeurs qu'il défend, le message qu'il entend partager : l'univers marin, le développement durable, l'identité locale. Que l'on soit un particulier, une entreprise, une école, une association, l'appel à candidatures est ouvert à tous.

Pour devenir ambassadeur(s) et voir son projet retenu, il suffit d'envoyer sa candidature grâce au formulaire disponible en ligne jusqu'au 10 janvier 2021. Un jury de sélection examinera les propositions et retiendra les 4 projets lauréats qui pourront alors se concrétiser entre avril et juin 2021. L'annonce des résultats sera faite début février 2021.

Informations et candidatures sur lavelomaritime.fr

Étretat à vélo :

une étape incontournable classée «Grands site de France»

Sportif, promeneur, en famille, en amoureux, Étretat et ses falaises s'offrent à tous. Vues de la plage, le regard se tourne sans se lasser de la falaise d'amont à la falaise d'aval. Mais c'est bien l'aiguille creuse qui fascine... celle d'Arsène Lupin. Guy de Maupassant disait même qu'elle ressemblait à un éléphant qui trempe sa trompe dans l'eau !

En été, comme en hiver, ce sont les mêmes sensations : on se sent animé par ce sentiment de liberté, impressionné par cette nature exceptionnelle.



Carnet

Naissances :

05/11/20 LERICHE Lorenzo
06/11/20 FARES Danya
25/11/20 PELLERIN Andréas
04/12/20 GRENIER Naël
05/12/20 BRICHE Tian

Mariages :

12/12/20 HAVILLE Philippe et TEINTURIER Chantal

Décès :

17/12/20 LESEIGNEUR Marie

Recensement 2021... en 2022

L'Insee a décidé, à titre exceptionnel, de reporter en 2022 l'enquête annuelle de recensement initialement prévue en 2021. Harfleur réalisera donc son enquête de recensement en janvier-février 2022.

Cette décision a été prise après une large concertation auprès notamment des associations d'élus et de la Commission Nationale d'Évaluation de Recensement de la Population (CNERP). Les associations d'élus consultées ont unanimement soutenu ce report.

Dans le contexte d'épidémie de COVID-19 que nous connaissons, les conditions ne sont en effet pas réunies pour réussir une collecte de qualité. La collecte sur le terrain de l'enquête de recensement entraîne de nombreux déplacements et contacts avec les habitants ; même si ceux-ci sont courts et limités, ils sont difficilement compatibles avec la situation sanitaire, quelle que soit son évolution d'ici fin janvier 2021.



SNCF : travaux sur Harfleur

Du 4 janvier au 17 avril 2021, « SNCF Réseau » réalise des travaux de régénération de caténaires entre les communes de Maromme et Harfleur. Ces opérations sont rendues nécessaires pour moderniser les infrastructures permettant de maintenir le niveau de performance de la ligne.

Pour limiter le gêne à la circulation ferroviaire, garantir la sécurité du personnel et du fait de l'utilisation d'équipements et d'engins spécifiques, les équipes interviendront sur le secteur d'Harfleur (Beaulieu), de nuit, en semaine, du lundi au samedi de 23h00 à 6h00.



Info LiA

Pour tout connaître des horaires et lignes de bus et tramways :

<http://www.transports-lia.fr>
ou sur smartphone
« LiA les lignes de l'agglo »

Allo Agglo ?

Gestion des déchets, transports scolaires, les risques majeurs ?

pour toutes questions sur la Communauté Urbaine,
Tél : 02 35 22 25 25
Site web :
www.lehavreseinemetropole.fr

Les élus à vos côtés

Vous souhaitez rencontrer un élu municipal ?

Pour prendre rendez-vous avec Madame le Maire ou un adjoint, contactez :

le cabinet du maire
au 02 35 13 30 10
ou mail :
cabinet@harfleur.fr

Pharmacies

Dans la journée, appelez votre pharmacien habituel.

Pharmacie Delplanque
35 rue de la République
02 35 45 40 39

Pharmacie de la place d'Armes
26 rue Jehan de Grouchy
02 35 45 77 09

Pharmacie Debris - Fievet
33 pl. Guy de Maupassant
02 35 45 43 29

Après 20h, appelez le 3237

Urgences

Tél. prioritairement
15 : SAMU

17 : Police nationale

18 : Pompiers

114 : Secours personnes sourdes et malentendantes (sms/fax)

112 : Urgence depuis un portable

Si non, téléphonez au
02 35 13 30 00
un répondeur vous donnera le numéro de téléphone de l'astreinte technique de la ville

Attention aux intoxications au monoxyde de carbone

Comme les années précédentes, en période hivernale, les Ministères en charge de l'Intérieur et de la Santé, et Santé Publique France lancent une campagne nationale d'information du public sur la prévention des intoxications au monoxyde de carbone.

Les intoxications au monoxyde de carbone se produisent majoritairement dans les habitats pendant la période de chauffe. Les appareils utilisant des combustibles (gaz naturel, bois, charbon, fuel, propane, butane, essence, etc.) pour la production de chaleur ou de lumière sont tous susceptibles, si les conditions de fonctionnement ne sont pas idéales, de produire du monoxyde de carbone (CO).

Voici quelques conseils à suivre pour prendre le moins de risque possible :

- avant chaque hiver, faire systématiquement vérifier et entretenir les installations de chauffage, de production d'eau chaude et les conduits de fumée par un professionnel qualifié dans les résidences principales et secondaire, le cas échéant ;
- chaque jour, aérer au moins dix minutes les établissements, même s'il fait froid ;
- maintenir les systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et ne jamais obstruer les entrées et sorties d'air ;
- respecter systématiquement les consignes d'utilisation des appareils à combustion indiquées par le fabricant : ne jamais faire fonctionner des chauffages d'appoint en continu ; placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ;

- ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage.

Les symptômes de l'intoxication au monoxyde de carbone (maux de tête, fatigue, nausées) apparaissent plus ou moins rapidement et peuvent toucher plusieurs personnes au sein du foyer.

Une intoxication importante peut conduire au coma voire à la mort, parfois en seulement quelques minutes. Il faut donc agir très vite au cas de suspicion d'intoxication :

- aérez immédiatement ;
- arrêtez si possible les appareils à combustion ;
- évacuez les lieux ;
- et appelez les secours en composant le 15, le 18 ou le 112 (et le 114 pour les personnes malentendantes)

La prise en charge des personnes intoxiquées doit intervenir rapidement, dès les premiers symptômes, et peut nécessiter une hospitalisation.

Vous trouverez toutes les informations relatives aux intoxications au monoxyde de carbone sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie :

<https://www.normandie.ars.sante.fr/monoxyde-de-carbone-8>



Amélioration de la ligne ferroviaire avec Paris : la Communauté Urbaine s'engage

Le Havre Seine Métropole participe au financement du « saut-de-mouton », un ouvrage en amont de la gare de Saint-Lazare qui permettra d'améliorer le trafic ferroviaire normand avec la Capitale.



Améliorer les liaisons avec Paris Saint-Lazare Des difficultés croissantes

Les liaisons ferroviaires entre la Capitale, la Normandie et plus particulièrement Le Havre se dégradent depuis les années 70 ; le nombre de trains partant à la minute prévue, au départ de Paris-Saint-Lazare vers la Normandie a ainsi chuté de 78 % à 63 % entre 2011 et 2018.

Les trains normands sont particulièrement impactés par les voies qui se croisent avec les lignes ferroviaires venant de Mantes, Gisors et Conflans-Sainte-Honorine.

Le saut-de-mouton : un aménagement adapté

Pour répondre à cette problématique, la mise en place d'un saut-de-mouton (croisement dénivelé entre les voies ferrées leur permettant de se croiser en passant par-dessus ou par-dessous), installé en amont de la gare de Saint-Lazare à Clichy, apparaît être la solution la plus pertinente.

SNCF Réseau estime que grâce à cet aménagement, les trains normands devraient récupérer 32 minutes de retard à l'heure de pointe du matin (7h-9h), soit une baisse de deux-tiers des retards.

<https://www.lehavreseinemetropole.fr>

Harfleur 2026 - Groupe des élu.e.s communistes et républicains

L'année 2020 touche à sa fin et beaucoup d'entre nous ont dû penser qu'il était temps. On y aura parlé principalement d'une chose : le virus et ses conséquences sur nos modes de vie. Les questions de sécurité sanitaire, sont devenues la règle à respecter. La période des fêtes en est bouleversée puisque les consignes nationales restreignent nos habitudes et imposent aux communes de les gérer avec autant de vigilance et de procédures à adapter. Les Harfleuraises et les Harfleurais s'apprêtent donc à passer cette fin d'année avec moins d'entrain que les précédentes. Mais, alors que certains s'échinent à pointer du doigt ce qui ne va pas, d'autres heureusement, se montrent constructifs et innovent au profit de toutes et de tous. Des concerts en plein air, des retransmissions de spectacles mis en ligne, des expositions visibles de l'extérieur des bâtiments, des moments forts de solidarité avec nos concitoyens les plus fragiles, les élus

de notre majorité n'ont pas chômé. Mieux, cela répond également à une politique volontariste de soutien de tous les oubliés du programme de relance du gouvernement ; la culture et ses artistes, intermittents ou permanents, le sport et ses clubs et associations, ne brillent pas dans les discours de nos responsables politiques. Heureusement, Harfleur a fait le choix de les soutenir, consciente des valeurs essentielles que le sport comme la culture véhiculent, vecteurs d'émancipation, de partage et de compréhension du monde qui sont et doivent rester pour nous accessibles à toutes et à tous. Un moment qui permettra, nous l'espérons, que chacun puisse passer un Noël et un jour de l'an serein.

Yoann Lefranc
Président du groupe

Groupe d'opposition

Groupe Harfleur ensemble pour demain

Quelle honte !

Canapés, pots de peinture, huile de vidange, pneus, meubles, brosses industrielles, aérosols, tôles, fibrociment, câbles électriques, gravats, plastiques... Ceci n'est pas un inventaire à la Prévert mais un aperçu exhaustif de ce qui se trouve impasse des Prés à quelques mètres du Stade Maurice Thorez. Pourtant cette impasse pourrait offrir une belle balade aux habitants. Seulement elle est jonchée de débris qui mettent en péril la santé et l'environnement en polluant l'eau, l'air et le sol. Voici presque un an la majorité municipale insistait lourdement sur la nécessité écologique. Et, dans la foulée, désignait Loïc Jamet, adjoint au maire chargé de la biodiversité, l'environnement, cadre de vie, propreté urbaine, déchets et lutte contre les nuisances. "Imaginez ce que pourrait être Harfleur en réaménageant les berges de la Lézarde [...]. Cela commence par envisager le nettoyage

de ces berges." (Citation Zoom). « Nous nous engageons à lutter farouchement contre les dépôts sauvages » (programme de campagne). Depuis on constate que rien n'a été fait pour débarrasser ce tas d'immondices. Pire, il continue de prospérer ! Lorsqu'on accepte des responsabilités ce n'est pas seulement pour donner de la voix en conseil municipal ou toucher l'indemnité mais pour travailler de façon visible et efficace. Dans un premier temps, ce ne serait pourtant pas long et compliqué de mettre en place un système de caméra dissuasives. Si ce n'est fait, est-ce par idéologie ou faute de sous ?

Nacéra Vieublé
Présidente du groupe

Avertissement aux lecteurs

Je tiens à informer les lecteurs qu'en tant que directrice de la publication du Zoom, j'ai fait le choix de publier, au nom de la liberté d'expression des élus d'opposition, la tribune de Madame Vieublé dans son intégralité, malgré les termes contestables qu'elle comporte.

En effet, reçue le 17 décembre, le cabinet du Maire l'a alerté sur le fait que le passage suivant : « Lorsqu'on accepte des responsabilités ce n'est pas seulement pour donner de la voix en conseil municipal ou toucher l'indemnité mais pour travailler de façon visible et efficace » portait atteinte à l'intégrité morale des adjoints et qu'il devait, de fait, être modifié. Madame Vieublé n'a pas souhaité donner suite à cette demande.

Je souhaite rappeler que les propos tenus dans cette tribune n'engagent que son auteur. Par ailleurs, je me réserve le droit de donner toute suite juridique qui s'avérerait nécessaire.

La directrice de publication

A vos Agendas !

Associations

UNRPA – Assemblée Générale

Jeudi 14 janvier - A partir de 14h
La Forge - Le Creuset



Comité des Fêtes et Loisirs Personnes Agées d'Harfleur – Assemblée Générale

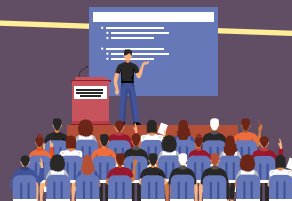
+ galette des rois
Lundi 18 janvier - A partir de 13h30
La Forge - Le Creuset

Braderie du Secours Populaire

Mardi 19 et mercredi 20 janvier
Mardi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h / Mercredi de 9h à 12h30
La Forge - La Taillanderie

Femmes Solidaires Assemblée Générale

Mardi 2 février - A partir de 14h
La Forge - Le Creuset



Braderie du Secours Populaire

Mardi 9 et mercredi 10 février
Mardi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h / Mercredi de 9h à 12h30
La Forge - La Taillanderie



La Forge



Heure du conte Spéciale galette des rois

Mardi 19 janvier - 17h
Conditions sanitaires : jauge réduite à 10 enfants maximum

Bibliothèque Elsa Triolet - Accès libre sur réservation

Christophe Alévêque «Revue de presse»

Samedi 23 janvier - 20h30
Tarif : de 7€ à 19€
La Forge



À l'heure scandinave Des Vikings à aujourd'hui Exposition «Viking»

Du 10 février au 7 mars
Musée du Prieuré - Entrée libre

«Le vieux qui ne voulait pas fêter son anniversaire» de Felix Herngren

Cinéma VO sous-titrée
Vendredi 12 février - 20h30
La Forge - Tarif : de 2,50€ à 4,50€

Les Affinités Électives

Concert (Polyphonie scandinave)
Dimanche 14 février - 17h
Église Saint-Martin - Entrée libre

Heure du conte - Contes scandinaves

Enfants de 4 à 7 ans
Mardi 16 février - 17h
Bibliothèque Elsa Triolet
Entrée libre sur réservation



Renseignements,
inscriptions et billetterie :
Accueil La Forge 02 35 13 30 09

Retrouvez tous les détails et
les compléments d'informations sur :

www.harfleur.fr